

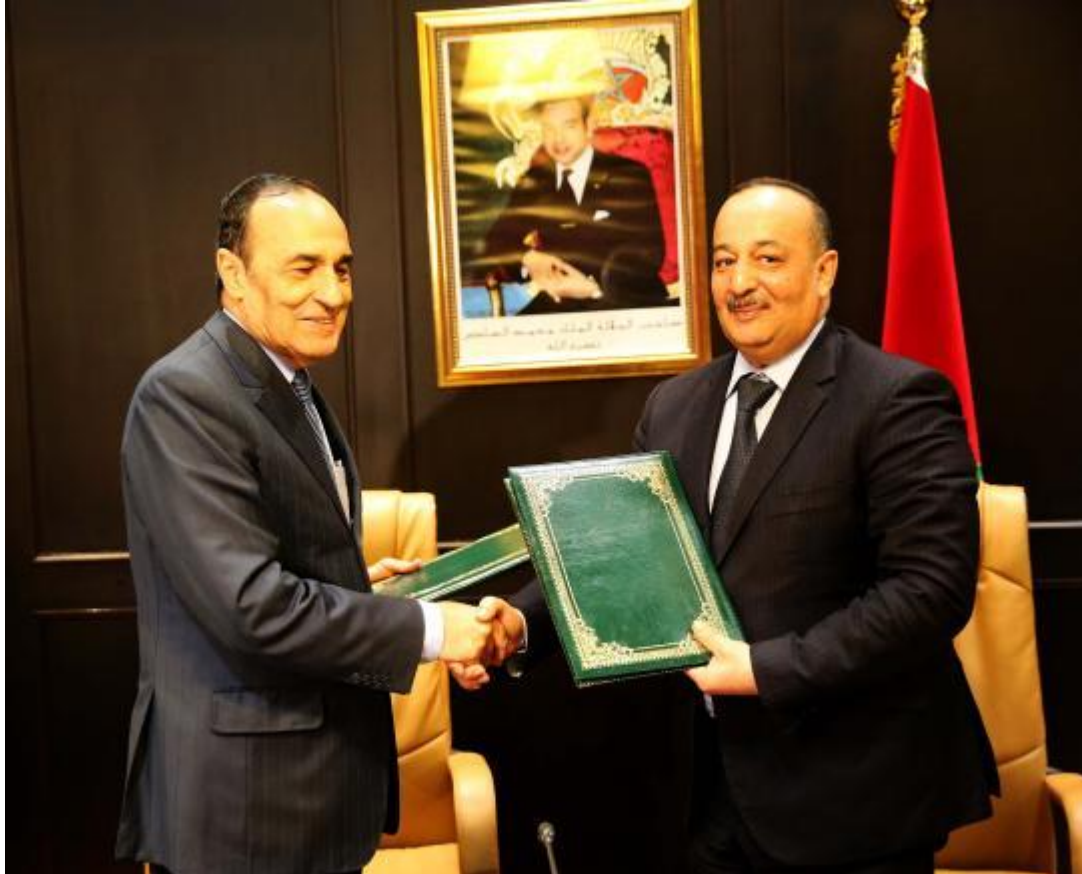
---

## ACTUALITÉS

---

L'entretien du patrimoine artistique et documentaire de la Chambre des représentants objet d'une convention entre la Chambre des représentants et le ministère de la Culture

> 05/02/2019





Une convention-cadre de partenariat visant à entretenir le patrimoine artistique et documentaire de la Chambre des représentants et à renforcer son rôle dans le développement de la créativité culturelle, a été signée, mardi à Rabat, entre la Chambre des représentants et le département de la Culture relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

Paraphé par le ministre de la Culture et de la Communication, Mohamed Laaraj, et le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, cette convention-cadre s'inscrit dans le cadre de la protection des œuvres d'art plastique à la disposition de la Chambre des représentants et de la préservation de ses composants et de sa qualité, à la lumière de l'ouverture de l'institution constitutionnelle sur l'environnement artistique marocain.

Intervenant à l'occasion, M. Laaraj a relevé que cette convention est un événement culturel important, "compte tenu du patrimoine documentaire de l'institution parlementaire qui constitue un espace de débat politique et culturel libre, mais aussi du rôle que l'institution va jouer dans le développement de la créativité culturelle".

"La Chambre des représentants dispose d'un important patrimoine documentaire de livres et de manuscrits, qui constitue en soi un élément du patrimoine culturel matériel et immatériel", a souligné le ministre, notant que ce partenariat aura des effets positifs notamment en ce qui concerne l'ouverture de l'institution parlementaire sur le domaine culturel et tout ce qui est lié à la créativité artistique.

Pour sa part, M. El Malki a relevé que cette convention témoigne de l'ouverture de la Chambre des représentants sur son environnement et sur la culture marocaine, notant que "la démocratie authentique devient sèche sans pensée et sans horizon intellectuel".

La Chambre des représentants veillera à ce que la signature de cette convention soit un point de départ pour accueillir les manifestations de la Chambre des représentants ayant une dimension culturelle", a souligné M. El Malki.

La signature de la convention a été motivée par la richesse du patrimoine de la Chambre des représentants

constitué de toiles "précieuses" représentant les écoles d'art plastique marocaines, a expliqué M. El Malki, ajoutant que cette collection artistique nécessite un soin particulier et l'expertise du ministère de la Culture dans ce domaine.

Il a ajouté que la Chambre des représentants dispose également d'une bibliothèque ouverte à tous les étudiants et à tous les chercheurs s'intéressant aux affaires parlementaires, ajoutant que "le ministère de la Culture, par son expérience, contribuera à enrichir la bibliothèque de la Chambre, à même de répondre de manière optimale aux besoins des étudiants, des députés et des chercheurs".

Par ailleurs, M. El Malki a exprimé le souhait de voir le Parlement marocain, que ce soit à travers la Chambre des représentants ou la Chambre des conseillers, être invité d'honneur de l'édition 2020 du Salon international de l'édition et du livre, afin de permettre aux jeunes marocains de reconnaître l'importance de l'action parlementaire et son rôle dans la construction de l'État de droit.

En vertu de la convention, une nouvelle scénographie sera établie pour la distribution des œuvres d'art dans les espaces internes de la Chambre, conformément aux exigences de la présentation esthétique en adéquation avec la Chambre des représentants en tant qu'institution législative dotée d'un statut juridique spécifique.

La convention prévoit également la création d'un groupe artistique de la Chambre des représentants à la disposition des chercheurs et des étudiants d'instituts et d'écoles d'art plastique, et ce afin de leur permettre de visiter l'institution et d'étudier ou de réaliser des études sur le sujet.

**(MAP)**